

PRÉAMBULE

Les présentes conditions régissent les relations contractuelles relatives à la vente de séjours individuels entre la société ONLYCAMP et ses clients, dans les campings ONLYCAMP.

Elles règlent toutes les étapes nécessaires à la passation de la réservation et du paiement des séjours, et règlent tout leur suivi entre les parties contractantes.

ONLYCAMP fait ses meilleurs efforts pour que ses documents commerciaux et notamment les prospectus, publicités, catalogues, soient le plus fidèles possibles aux services proposés. Toutefois, il est possible que la perception par le Client de la représentation photographique des services ne corresponde pas exactement aux services en eux-mêmes. Leur vocation est donc essentiellement informative. Les Conditions Générales sont notamment accessibles sur le SITE WEB (www.onlycamp.fr).

DÉFINITIONS

« SITE WEB » désigne le site internet www.onlycamp.fr, édité par la société ONLYCAMP SAS.

« ONLYCAMP » désigne la société ONLYCAMP, société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 882 645 153, dont le siège social se situe rue de Chapoly 69290 SAINT GENIS LES OLLIERES, représentée par son représentant légal en exercice.

« EMPLACEMENTS » désigne les emplacements nus loués pour l'installation de tentes, caravanes ou camping-cars des CLIENTS dans les campings ONLYCAMP.

« LOCATIFS » désigne tous les types d'hébergement (chalets, cahutes, mobiles-homes, tentes...) hors EMPLACEMENTS, proposés à la location par ONLYCAMP.

« SEJOURS » désigne l'offre d'un LOCATIF ou d'un EMPLACEMENT assortie, le cas échéant de prestations annexes gratuites ou payantes.

« CLIENT » désigne toute personne réservant un SEJOUR et/ou toutes prestations proposées par ONLYCAMP sur le SITE WEB, ou directement auprès du camping choisi. Le CLIENT reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire notamment d'avoir la majorité légale et de ne pas faire l'objet d'une mesure de protection, ou à défaut d'en avoir l'autorisation de la part de son tuteur ou de son curateur s'il est incapable.

INTÉGRALITÉ

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le CLIENT est réputé les accepter sans réserve et ce conformément aux dispositions de l'article 1126 du Code Civil.

Les présentes conditions générales de location et de réservation de séjours dans un camping ONLYCAMP s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Elles sont accessibles sur le site internet www.onlycamp.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

ONLYCAMP et le CLIENT conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. ONLYCAMP se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de location ou de réservation de séjour venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la location des emplacements de campings et de séjours dans les villages-vacances dont les sociétés ont leur siège en France.

OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location d'emplacements de camping, d'hébergements locatifs ou de séjours proposés sur ses différents campings par ONLYCAMP au client, à partir du site internet www.onlycamp.fr mais aussi par téléphone ou par email.

PRESTATIONS ET PRIX

Les tarifs indiqués sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de la date de réservation du SEJOUR. Le prix total du SEJOUR inclut le prix de la location des EMPLACEMENTS ou des HEBERGEMENTS LOCATIFS, les prestations annexes choisies, les frais de réservation et l'éventuelle assurance annulation. Ce prix total est indiqué préalablement à la validation par le CLIENT de la réservation de son SEJOUR que la réservation intervienne sur le SITE WEB ou par un autre canal de réservation. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables au séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix du séjour.

1) Séjour en emplacement de camping :

ONLYCAMP met à la disposition du client un EMPLACEMENT nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour sa tente, sa caravane, ou son camping-car (une caravane ou un camping-car par emplacement). Selon les campings, ONLYCAMP propose différents types d'EMPLACEMENTS

dont les descriptifs sont présentés sur le site internet. Les durées minimales de location et les tarifs varient selon les périodes ; ils sont consultables sur le SITE WEB en renseignant ses dates de séjour et destination souhaitées.

a) Prix-prestations incluses dans le prix

Le prix du FORFAIT CAMPING : Il s'agit du prix d'un EMPLACEMENT nu par nuit d'occupation, incluant 2 personnes (adultes ou enfant) et une installation (camping-car, voiture + caravane, van, voiture + tente ou voiture + tente de toit) sur lequel vient s'ajouter le prix des éléments supplémentaires présents sur l'EMPLACEMENT (électricité, installation supplémentaire type véhicule supplémentaire, remorque, moto, bateau, animal, tente ou barnum supplémentaire, auvent, etc.) faisant l'objet d'un coût journalier additionnel. Ce forfait est un tarif minimum plancher. Tous ces tarifs sont consultables sur le SITE WEB en renseignant ses dates de séjour et destination souhaitées. Le forfait de base donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, à la piscine (aux dates et heures d'ouverture si une piscine est présente dans la destination sélectionnée), et aux aires de jeux. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'emplacement de camping. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès à l'emplacement à toute personne au-delà de la capacité prévue.

b) Arrivées et départs en camping ONLYCAMP

Les EMPLACEMENTS sont disponibles à partir de 15h30 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ. Toute libération de l'emplacement après 11h pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire.

2) Séjour en hébergement locatif :

Le descriptif, les durées minimales de location et les tarifs varient selon les périodes ; ils sont consultables sur le SITE WEB en renseignant ses dates de séjour et destination souhaitées.

a) Prix-prestations incluses dans le prix

Le prix de la location d'un hébergement comprend la location de l'hébergement, en fonction du nombre de personnes (selon capacité), les charges (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates et heures d'ouverture, si une piscine est présente dans la destination sélectionnée), aux aires de jeux, aux autres équipements et aux activités proposées (gratuites ou payantes). Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au logement à toute personne au-delà de la capacité prévue. L'HEBERGEMENT LOCATIF, devra être remis en état et propre lors du départ. Les HEBERGEMENTS LOCATIFS sont non-fumeur.

b) Arrivées et départs en camping ONLYCAMP

Les HEBERGEMENTS LOCATIFS sont disponibles à partir de 15h30 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 11h le jour du départ. Toute libération de l'emplacement après 11h pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire. Un forfait supplémentaire pourra être appliqué si le client souhaite effectuer une arrivée ou un départ en dehors des horaires mentionnés ci-dessus (sous réserve de disponibilités). Ce forfait devra alors être demandé lors de la réservation.

CESSION, SOUS-LOCATION

Toute location est nominative ; elle ne peut être cédée ou sous louée sauf accord préalable d'ONLYCAMP.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour collectée pour le compte des municipalités et à acquitter, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant déterminé par personne et par nuit est variable en fonction des destinations et pourrait être modifié en cours d'année.

PROMOTIONS

Les offres promotionnelles sont soumises à certaines conditions et notamment de disponibilité. Par ailleurs les réductions de prix ou opérations promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles sauf mention contraire et ne sont pas rétro-actives.

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement de la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

RÉSERVATION ET PAIEMENT

1) CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le client a la possibilité de faire sa réservation en ligne, par téléphone ou par email, à partir de la présentation des emplacements, des hébergements et des prestations proposés sur le site www.onlycamp.fr et sur le site de chacun des campings.

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement incluant :

- un acompte, déterminé en fonction de la date de réservation, compris entre 40% et 100% du montant total du SEJOUR (location seule ou location avec prestations).
- les éventuels frais de dossier/réservation et les éventuels frais de souscription à l'assurance annulation-interruption de séjour.

ONLYCAMP attire l'attention du CLIENT sur le fait que quel que soit le canal choisi, la réservation devient effective uniquement après envoi de la confirmation écrite de réservation par ONLYCAMP, après encaissement du montant dû de l'acompte, et des éventuels frais de dossier et des éventuels frais de souscription à l'assurance annulation.

Cette confirmation écrite de réservation contient le détail de la réservation effectuée par le CLIENT ainsi que toutes les informations relatives à son SEJOUR.

2) CONDITIONS SPECIALES DE RÉSERVATION SUR SITE WEB

Concernant les réservations sur le SITE WEB, pour que la commande soit validée, le CLIENT devra, après en avoir pris préalablement connaissance, accepter en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes Conditions Générales et valider son paiement.

Suite à sa réservation, le CLIENT recevra une confirmation par courrier électronique contenant le détail de son SEJOUR (contenu des prestations, dates et durée, prix et modalités de règlement).

Signature électronique applicable à la vente en ligne

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du client :

- exigibilité des sommes dues au titre de la réservation,
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

3) PAIEMENT DU SOLDE

En complément de l'acompte versé lors de la réservation, le solde du prix doit être versé dans les délais visés ci-dessous :

L'intégralité du prix du SEJOUR en HEBERGEMENT LOCATIF est exigible :

- 30 jours avant le début du séjour
- immédiatement pour toute réservation effectuée à moins de 30 jours du début de SEJOUR

Le solde du prix du SEJOUR en EMPLACEMENT est exigible à l'arrivée du CLIENT.

A défaut du règlement de ces sommes dans les délais susvisés, le SEJOUR sera considéré comme annulé du fait du CLIENT et les frais d'annulation prévus à l'article ANNULATION DE SEJOUR s'appliqueront. S'il s'agit d'un SEJOUR non annulable/non modifiable, aucun remboursement ne pourra être fait conformément à l'article SEJOURS / OFFRES / TARIFS NON ANNULABLES ET MODIFIABLES.

4) DROIT DE RÉTRACTATION

Selon l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

5) MODES DE PAIEMENT

Lors de la réservation sur le SITE WEB le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise ONLYCAMP à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.

Le règlement du solde du séjour peut être effectué par le CLIENT sur le SITE WEB sur www.onlycamp.fr en se connectant à son espace personnel « mon compte », dans lequel il retrouvera également le suivi de sa commande. Les modes de paiement acceptés sur les campings sont les suivants : carte bancaire et chèques vacances. Les chèques et les espèces ne sont pas acceptés sur les campings ONLYCAMP.

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS / HÉBERGEMENTS

L'attribution des places (EMPLACEMENT ou LOCATIF) que ce soit dans un camping ONLYCAMP, est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. ONLYCAMP ne peut en aucun cas garantir que l'EMPLACEMENT ou le LOCATIF sollicité par le CLIENT lui sera attribué sauf si ce dernier lors de sa réservation choisit l'option de « préférence », ladite option étant proposée sous réserve de disponibilité à la date de réservation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ONLYCAMP ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE, GROUPE ET GITE

Les présentes conditions générales de location sont valables à compter du 17 juillet 2025

Néanmoins, en cas de force majeure, ONLYCAMP se réserve la possibilité de modifier l'attribution de l'EMPLACEMENT ou du LOCATIF. L'attribution des EEMPLACEMENTS se fait automatiquement en fonction de l'équipement précisé lors de la réservation par le client (petite, moyenne et grande tente ou caravane de moins de 6 mètres ou caravane de plus de 6 mètres, camping car de moins de 6 mètres ou camping car de plus de 6 mètres, van/petit fourgon). ONLYCAMP ne pourra être tenu responsable si le client n'indique pas la bonne catégorie d'équipement et que l'EMPLACEMENT attribué n'est pas adapté.

MODIFICATION DE SÉJOUR

Modification du fait du CLIENT : Tout changement de dates, destination, ou type d'hébergement est considéré comme une modification du SEJOUR. La modification de séjour est valable uniquement sur la saison en cours et au sein d'un même camping. Aucun report au-delà n'est possible. Si le montant du nouveau SEJOUR est supérieur au SEJOUR initial, le CLIENT devra régler la différence. Dans le cas contraire, la différence de prix ne sera pas remboursée.

La modification du SEJOUR est possible sans frais et jusqu'à 7 jours avant l'arrivée.

Une demande de modification de prestations prévues au SEJOUR par le CLIENT pourra être formulée par email et reçue par ONLYCAMP avant la date limite de modification (7 jours avant l'arrivée). Dans ce cas, ONLYCAMP tâchera de mettre tout en œuvre pour accéder à cette demande selon les disponibilités sur le camping choisi par le CLIENT. Si la demande intervient moins de 7 jours avant la date d'arrivée, le camping se réserve le droit de conserver l'acompte.

Modification du fait d'ONLYCAMP : Dans le cas où ONLYCAMP serait dans l'obligation de modifier les prestations initialement prévues au SEJOUR, elle mettra tout en œuvre pour fournir des prestations similaires ; le CLIENT pourra soit accepter la modification soit résilier le Contrat et obtenir le remboursement des sommes versées, dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation.

ANNULATION DE SÉJOUR

Annulation du fait d'ONLYCAMP (hors cas de force majeure) : en cas d'annulation avant le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers le Camping de son SEJOUR, les sommes versées par le CLIENT seront remboursées dans leur totalité par ONLYCAMP après notification de l'annulation par courriel ou courrier avec accusé de réception et dans les conditions visées à l'article L 214-1 du Code de la consommation. En cas d'annulation après le départ du CLIENT de son lieu de résidence vers le Camping de son SEJOUR, ONLYCAMP s'engage à offrir aux CLIENTS un SEJOUR équivalent en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par le CLIENT sont de qualité inférieure, ONLYCAMP lui remboursera la différence.

Annulation (totale ou partielle) du fait du client : Si le CLIENT souhaite annuler son séjour, il devra avertir ONLYCAMP en envoyant un email à l'adresse email du camping. ONLYCAMP attire l'attention du CLIENT sur le fait qu'à défaut d'annulation dans les conditions prévues à cet article, le CLIENT sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du Contrat. Quelle que soit la date d'annulation retenue, les frais de dossiers et de l'assurance éventuellement souscrite ne sont pas remboursables. La date de l'accusé de réception de l'email d'annulation déterminera les éventuels frais d'annulation selon le barème suivant :

En hébergement locatif :

- frais de 40% jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée
- frais de 100% à partir de 29 jours avant la date d'arrivée

En emplacement :

- frais de 100% pour les séjours d'1 ou 2 nuits en emplacements à tout moment
- frais de 40% jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée pour les séjours de plus de 2 nuits
- frais de 100% à partir de 29 jours avant la date d'arrivée

Non consommation de prestations annexes :

Les prestations annexes réservés par le CLIENT et non utilisées de son fait ne donnent lieu à aucun remboursement.

SEJOURS / OFFRES / TARIFS NON ANNULABLES ET MODIFIABLES

ONLYCAMP peut proposer des SEJOURS à des tarifs préférentiels à des dates déterminées qui sont non modifiables, non remboursables, non échangeables.

En conséquence, aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte par ONLYCAMP : aucun remboursement ne pourra être fait y compris le remboursement des prestations annexes qui auraient été réservées en supplément.

ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SÉJOUR

L'assurance annulation et interruption de séjour est facultative mais le

CLIENT est invité à y souscrire lors de sa réservation. Son montant est un pourcentage du montant total du séjour.

Cette assurance couvre notamment les annulations de SEJOURS en cas de maladie (hospitalisation), accident grave ou décès, sinistres entraînant des dommages importants à votre domicile, licenciement ou modification de vos congés du fait de l'employeur, par suite de convocation à un examen ou devant un tribunal. L'intégralité des clauses du contrat d'assurance annulation est consultable sur demande et sur notre site internet. En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, pour une cause rentrant dans le cadre du contrat souscrit, vous devez déclarer votre sinistre par internet : www.declare.fr ou par e-mail : claims@declare.fr ou par courrier à : Gritchén Tolède Associés - Service Sinistres – 27 rue Charles Durand - CS 710139 - 18021 BOURGES Cedex.

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'Article L121-4 du Code des Assurances, lorsque plusieurs assurances sont contractées sans fraude, chacune d'elles produit ses effets dans la limite des garanties de chaque contrat, et dans le respect des dispositions de l'Article L121-1 du Code des Assurances.

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message d'information par le CLIENT par tous moyens précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'EMPLACEMENT ou le LOCATIF deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le Contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucun remboursement ne sera consenti dans le cas d'un départ anticipé en LOCATIF ou en EEMPLACEMENT (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

DÉPÔT DE GARANTIE – GARANTIE SÉJOUR

Afin de faciliter son arrivée sur le camping de son SEJOUR, un enregistrement en ligne est demandé au CLIENT au moment de sa réservation ou, par email ou sms avant le début de son SEJOUR. Ce préenregistrement en ligne permet au CLIENT de procéder à un dépôt de garantie par simple empreinte bancaire, aucune somme n'étant alors débitée sur le compte bancaire du CLIENT. Cette empreinte est conservée 1 mois à compter de la date de fin de séjour.

La réalisation d'un préenregistrement en ligne dispense le CLIENT de payer les dépôts de garantie de son LOCATIF au moment de son arrivée sur le lieu de son SEJOUR, ou de sa location de matériel annexe (barbecue, réfrigérateur ou kit bébé etc.) ou de vélo, stand up paddle, canoë, barque sur place pendant son SEJOUR, et permet au CLIENT d'enregistrer sur sa note durant son SÉJOUR les dépenses réalisées sur place au lieu de les régler au fur et à mesure (voir « Paiement en fin de séjour des dépenses sur place ou Note de séjour »).

En cas de sommes dues par le CLIENT au camping concerné, la garantie pourra être utilisée par ONLYCAMP afin de recouvrer :

- les frais de ménage majorés en cas de ménage non effectué par le CLIENT à son départ (dans la limite de 120€ par locatif, les frais de ménage de base étant 30€ pour un locatif sans raccordement à l'eau et 60€ pour un locatif avec raccordement à l'eau),
- les frais liés au non-retour ou à la dégradation des locations annexes tels que les barbecues, les réfrigérateurs, les kits bébé etc. (dans la limite de 100€),
- Les frais liés aux dégâts occasionnés par le CLIENT au LOCATIF (dans la limite de 500€ par locatif),

- Toutes les sommes dues par le CLIENT au camping au titre de la prestation d'hébergement et/ou des prestations annexes consommées sur place et non réglées par le CLIENT au moment du départ,

- Les frais liés à la perte des clefs / badges / cartes d'accès remises au CLIENT lors de son arrivée (dans la limite de 20 euros par clef / badges / carte d'accès)

En cas de prélèvement des frais de ménage majorés, des frais de remplacement de clés ou des frais liés aux dégâts occasionnés par le CLIENT au LOCATIF, ONLYCAMP émet une facture correspondante.

En cas de réservation multi-hébergement, un seul enregistrement en ligne sera effectué par dossier, celui-ci couvrant tous les LOCATIFS ou EEMPLACEMENTS de la réservation. Cependant, si le CLIENT souhaite individualiser les garanties afin que chaque LOCATIF ou EEMPLACEMENT dispose de son propre Dépôt de garantie et de sa propre note de séjour, il pourra le faire à son arrivée au camping.

PAIEMENT EN FIN DE SÉJOUR DES DÉPENSES SUR PLACE (NOTE DE SÉJOUR)

Le CLIENT est libre d'utiliser ou non l'option de paiement en fin de séjour pour ses achats de produits et services sur place qui est activée avec son dépôt de garantie. S'il ne souhaite pas en bénéficier, il lui suffira de payer ses achats de produits ou services au fur et à mesure directement auprès du camping de son lieu de séjour.

Toutes les dépenses du CLIENT dans le cadre du paiement en fin de séjour font l'objet d'une facture à régler au plus tard au moment du départ de son lieu de son séjour. Ce règlement intervient automatiquement par prélèvement sur la carte du CLIENT à la fin du séjour, sauf si le Client procède à un paiement jusqu'à la veille de son départ. Le CLIENT peut

régler le montant de ses dépenses à l'accueil et également à tout moment sur www.onlycamp.fr dans son compte-client.

Le CLIENT reçoit quotidiennement par courriel un récapitulatif de ses dépenses dans le cadre du paiement en fin de séjour, qui récapitule les achats effectués ou les services réservés, la date, le montant et les informations essentielles relatives à celui-ci.

En cas de contestation par le CLIENT de l'une ou plusieurs opérations qui lui sont attribuées, celui-ci doit en avertir dans les plus brefs délais la réception qui prendra les mesures nécessaires.

En cas de non-règlement du CLIENT de la totalité ou d'une partie des dépenses enregistrées lors de son séjour dans le cadre du paiement en fin de séjour, le montant dû peut être prélevé par le camping de son lieu de séjour. Le prélèvement est effectué dans les 8 jours suivant le départ du CLIENT.

MÉNAGE

Le CLIENT doit restituer son hébergement LOCATIF en parfait état de propreté. Dans la majorité de nos campings, il peut demander que le ménage soit effectué par nos soins, moyennant un forfait ménage à régler sur place.

ACTIVITÉS DE LOISIRS

Toute activité gratuite ou payante mentionnée sur notre SITE WEB, dans un email ou proposée sur site peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site.

MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur les sites ONLYCAMP, sauf avec autorisation parentale.

ANIMAUX

Un seul animal domestique est admis par LOCATIF, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire par nuit non-incluse dans le prix de location des HEBERGEMENTS LOCATIFS et EEMPLACEMENTS. Le CLIENT doit le signaler lors de la réservation ou à son arrivée sur site. Les animaux domestiques ne peuvent circuler librement et doivent être tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans les locaux collectifs (restaurant, salle de spectacles, bar, piscines). Leur accueil répond à deux conditions :

- vaccination antirabique en cours de validité
- identification par tatouage ou puce attestée par une carte éditée par la Société Centrale Canine. Le CLIENT devra se munir du carnet de santé de l'animal et se conformer au règlement intérieur de chaque site. Les animaux dangereux ou agressifs (chiens de 1ère et 2ème catégorie interdits) ainsi que les "nouveaux animaux de compagnie" ne sont pas acceptés.

REGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de faciliter le déroulement du séjour de tous nos clients, un règlement intérieur est disponible à la réception de chacun de nos sites. Nous remercions nos clients d'en prendre connaissance et de le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement le Directeur du site pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué sur le montant de votre séjour.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations que le client a communiquées à l'occasion de sa réservation ou de son arrivée au camping ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations sont considérées par ONLYCAMP comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de ONLYCAMP pour le traitement de la réservation ou du séjour, et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services avec le client. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à ses données personnelles. Pour cela, il lui suffit d'en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en indiquant nom, prénom, et adresse : 61 rue de RochePINARD, 37550 Saint Avertin. En application de l'article L.223-2 du Code de la Consommation, l'utilisateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique liée au dispositif par le biais du site www.bloctel.gouv.fr.

RESPONSABILITE DE ONLYCAMP

Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet de ONLYCAMP sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées par ONLYCAMP et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

FORCE MAJEURE

La survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ONLYCAMP ET CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE CLIENTELE PROFESSIONNELLE, GROUPE ET GITE

Les présentes conditions générales de location sont valables à compter du 17 juillet 2025

contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées), entraînera la suspension des obligations des parties au titre du Contrat. La partie invoquant un cas de force majeure tel que précédemment visé avisera immédiatement, par tous moyens écrits, l'autre partie de sa survenance. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir le cas échéant des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être reprise. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines le Contrat sera résilié de plein droit.

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : tempêtes, inondations, foudre, tremblements de terre, incendies, arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémie ou pandémie.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'évènement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois semaines les contrats de locations d'emplacement et d'hébergement seront résiliés de plein droit.

NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

REGLEMENT DES LITIGES - MÉDIATION

Pour les ressortissants français et les ressortissants de l'Union européenne, en cas de différend qui viendrait à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de la modification ou de la résiliation du contrat, le client et ONLYCAMP s'efforceront de trouver une solution amiable. A cet effet, le client adressera sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception à ONLYCAMP – Service relation clients, 61 rue de Rochepinard, 37550 Saint Avertin ou à l'adresse suivante : contact@onlycamp.fr.

En l'absence de suite estimée satisfaisante et conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le client, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de :

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Nioist

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Pour la parfaite information du client, il lui est indiqué que le recours à SAS Médiation Solution est une procédure gratuite pour lui, quand bien même il serait à l'initiative de sa saisine.

En cas d'échec de la médiation, le client et ONLYCAMP pourront saisir la juridiction française compétente soit la juridiction de lieu de résidence habituelle pour les clients résidant habituellement dans un Etat de l'Union européenne autre que la France.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français sous réserve de dispositions impératives auxquelles les parties ne peuvent déroger.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES « CLIENTELE PROFESSIONNELLE »

PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente (les « CPV ») ont vocation à compléter et modifier les conditions générales de vente ONLYCAMP (« CGV ») dont le CLIENT doit avoir pris connaissance. Ces CPV prévalent sur les CGV afin de tenir compte des spécificités des produits et/ou des conditions commerciales réservées à une clientèle agissant à des fins professionnelles. Un client professionnel désigne toute personne morale ou physique qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel (ci-après dénommé « CLIENT PRO »).

Le CLIENT PRO répond de tout dommage causé par les biens dont il a la garde, et garantit et répond du bon respect de ses obligations contractuelles par les personnes composant le groupe objet de la réservation, dont il assume la responsabilité, dans les conditions prévues aux article 1242 et suivant du Code civil.

PRIX ET FACTURATION

ONLYCAMP communiquera au CLIENT PRO qui en fait la demande un devis détaillé. Les tarifs du devis sont fermes pendant 30 jours à compter de la date d'envoi du devis au CLIENT PRO. Une facture globale sera adressée, au CLIENT PRO, à l'adresse de facturation que le CLIENT PRO devra avoir confirmé auprès du CAMPING.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit une pénalité de retard d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance. Toutes factures impayées seront majorées de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales au montant en vigueur à la date d'émission de la facture (soit 40 € à la date de prise d'effet des présentes), telle que prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce ou toute disposition qui s'y substituerait ou la compléterait, ainsi que d'une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement engagés étaient supérieurs à l'indemnité forfaitaire.

MODIFICATION DU NOMBRE DE PERSONNES

En cas de devis, si le nombre de personnes est inférieur à celui validé au devis, le montant du SEJOUR dû restera inchangé. Si le nombre de personnes est supérieur à celui validé au devis, le CAMPING concerné se réserve le droit de refuser les personnes supplémentaires, et en cas d'accord du CAMPING pour accueillir les personnes supplémentaires, un règlement complémentaire du SEJOUR devra être acquitté avant toute installation sur le CAMPING des personnes supplémentaires concernées. Le CLIENT PRO garantit et répond du bon respect de ses obligations contractuelles par les personnes supplémentaires dont il assume la responsabilité, dans les conditions prévues aux article 1242 et suivant du Code civil.

DÉPÔT DE GARANTIE

En complément de l'enregistrement en ligne d'un moyen de paiement servant de dépôt de garantie - non libératoire - d'un montant de 420€ (garantie du LOCATIF et frais de ménage), réalisé via un lien envoyé par email avant le début du SEJOUR (voir paragraphe DÉPÔT DE GARANTIE dans les CGV), le CLIENT PRO effectuant une réservation de groupe peut, avec accord du CAMPING, procéder à la démarche de dépôt de garantie par les moyens alternatifs suivants :

- chèque remis à l'arrivée, d'un montant de 420 € par LOCATIF,
- virement effectué au minimum 10 jours avant la date de début de SEJOUR, d'un montant de 420€ par LOCATIF,

Un dépôt de garantie complémentaire de 400 € sera exigé en cas de location de salle.

En cas de sommes dues par le CLIENT PRO, de dommages du LOCATIF, de ménage non-fait ou de dégradation de la salle louée, ONLYCAMP :

- prélèvera le montant correspondant si le dépôt de garantie a été effectué via empreinte bancaire,
- encaissera le chèque de dépôt de garantie,
- conservera tout ou partie du virement de dépôt de garantie.

USAGE DE L'HEBERGEMENT

Le LOCATIF loué ne saurait constituer la résidence principale du CLIENT PRO, conformément aux lois régissant les campings classés et devront justifier d'une adresse principale.

Les EMPLACEMENTS et LOCATIFS seront uniquement destinés à usage privatif temporaire d'hébergement, à l'exclusion de toutes activités industrielles, commerciales ou artisanales, ou en général professionnelles. Le stockage de matériaux est notamment interdit dans les LOCATIFS.

COMPORTEMENT SUR LE CAMPING

Les CAMPINGS ONLYCAMP sont avant tout familiaux et calmes. Le CLIENT PRO doit respecter ce calme et utiliser avec modération les équipements mis à sa disposition et dans tous les cas, pas en même temps. L'utilisation des différents équipements mis à disposition du CLIENT PRO se fera dans le respect des autres CLIENTS et sans excès. Les allées et venues avec un véhicule devront se faire conformément aux horaires définis par le règlement intérieur.

Toute destruction d'équipements imputable au CLIENT PRO ou à l'une des personnes objet de sa réservation dont il assume la responsabilité, devra être réglée avant son départ du CAMPING. En cas d'impossibilité de règlement immédiat, ONLYCAMP prélèvera sur le dépôt de garantie le montant de la remise en état de la destruction. Si le dépôt de garantie est insuffisant pour couvrir les frais, le CLIENT PRO s'engage à rembourser le complément à ONLYCAMP sur présentation de la facture.

RESPECT DES LIEUX ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Client PRO doit éviter tout bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 23h et 8h du matin.

Le CLIENT PRO doit veiller à ne pas perturber l'exploitation de l'établissement ni ne porter atteinte à la sécurité de l'établissement ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

Un règlement intérieur est disponible à la réception de chacun de nos sites. Les CLIENTS PRO doivent en prendre connaissance et le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement, le responsable du CAMPING concerné pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Dans le cas de nuisances qui engendreraient un préjudice pour le CAMPING, il pourra être demandé au CLIENT PRO une indemnité réparant le préjudice subi. Cette indemnité pourra être prélevée sur le dépôt de garantie.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à l'hygiène et l'aspect du terrain du CAMPING.

Toutes dégradations commises sur la végétation, sur les clôtures, le terrain ou les installations du CAMPING ou le VILLAGE seront à la charge du CLIENT PRO.

PROPRETÉ DU LOCATIF

Tous les LOCATIFS sont non-fumeurs. Le CLIENT PRO devra fumer à l'extérieur des LOCATIFS. Le ménage doit être assuré régulièrement dans un souci de maintien du bon état du LOCATIF par le CLIENT PRO.

Pour tout SEJOUR supérieur à 2 semaines, un forfait ménage sera facturé tous les 7 jours aux CLIENTS PRO pour chaque hébergement. Dans le cas où la propreté des LOCATIFS serait considérée comme insuffisante, le CAMPING pourra décider de facturer le CLIENT PRO d'un montant forfaitaire majoré de ménage LOCATIF. Cette facture devra être réglée à réception. Le forfait ménage ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle, le nettoyage du réfrigérateur et la sortie des poubelles (ces tâches incombant aux CLIENTS PRO).

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Le CLIENT PRO s'engage à fournir à première demande son attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Lyon (FRANCE).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES « CLIENTELE GROUPE ET GITE »

PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente (les « CPV ») ont vocation à compléter et modifier les conditions générales de vente ONLYCAMP (« CGV ») auxquelles les CPV sont annexées. Ces CPV prévalent sur les CGV afin de tenir compte des spécificités des produits et/ou des conditions commerciales réservées à un groupe. Un groupe est caractérisé par une réservation effectuée par un particulier pour un groupe ou par un (i) organisme (club, association, IRP, collectivité, groupe scolaire, organismes à but non lucratif etc.) (ii) pour un groupe de personnes qui

sont (a) membres de cet organisme ou (b) dont cet organisme répond au titre d'une obligation de vigilance ou autre obligation légale ou, (c) qui sont liées par un contrat dont l'objet ou l'effet permet de bénéficier du SEJOUR ; et (iii) pour les besoins de son activité ou objet social (à l'exclusion d'une activité industrielle artisanale, libérale ou agricole) et ci-après dénommé « CLIENT GROUPE ».

Le CLIENT GROUPE garantit et répond du bon respect de ses obligations contractuelles par les personnes composant le groupe objet de la réservation (les « PARTICIPANTS »).

PRESTATIONS ET PRIX

Les tarifs indiqués sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de la date de réservation du SEJOUR. Le prix total du SEJOUR inclut le prix de la location des emplacements, des locatifs ou des gîtes, les prestations annexes choisies, les frais de réservation et l'éventuelle assurance annulation. Ce prix total est indiqué préalablement à la validation par le CLIENT de la réservation de son SEJOUR que la réservation intervienne sur le SITE WEB ou par un autre canal de réservation. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables au séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix du séjour.

Séjour en gîte :

Le descriptif, les durées minimales de location et les tarifs varient selon les périodes ; ils sont consultables sur le SITE WEB en renseignant ses dates de séjour et destination souhaitées.

a) Prix-prestations incluses dans le prix

Le prix de la location d'un gîte comprend la location du gîte, en fonction du nombre de personnes (selon capacité), les charges (eau, gaz, électricité), le parking pour un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates et heures d'ouverture, si une piscine est présente dans la destination sélectionnée), aux aires de jeux, aux autres équipements et aux activités proposées (gratuites ou payantes). Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité du gîte. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au logement à toute personne au-delà de la capacité prévue. LE GITE, devra être remis en état et propre lors du départ. Les GITES sont non-fumeurs.

b) Arrivées et départs en GITE ONLYCAMP

Les GITES sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ. Toute libération du gîte après 10h pourra entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire. Un forfait supplémentaire pourra être appliqué si le client souhaite effectuer une arrivée ou un départ en dehors des horaires mentionnés ci-dessus (sous réserve de disponibilités). Ce forfait devra alors être demandé lors de la réservation.

MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS POUR LES SEJOURS DE GROUPE

Si le nombre de PARTICIPANTS est inférieur à celui validé au devis, le montant du SEJOUR dû restera inchangé. Si le nombre de PARTICIPANTS est supérieur à celui validé au devis, le CAMPING concerné se réserve le droit de refuser les PARTICIPANTS supplémentaires, et en cas d'accord du CAMPING pour accueillir les PARTICIPANTS supplémentaires, un règlement complémentaire du SEJOUR devra être acquitté avant l'installation sur le CAMPING des PARTICIPANTS supplémentaires.

PROPRETE DU GITE

Tous les gîtes sont non-fumeurs. Le CLIENT devra fumer à l'extérieur du gîte. Le ménage doit être assuré régulièrement dans un souci de maintien du bon état du gîte par le CLIENT. Pour tout SEJOUR supérieur à 2 semaines, un forfait ménage sera facturé tous les 15 jours aux CLIENTS. Dans le cas où la propreté du gîte serait considérée comme insuffisante, le CAMPING pourra décider de facturer le CLIENT d'un montant forfaitaire majoré de ménage. Cette facture devra être réglée à réception.

ETATS DES LIEUX

A l'arrivée du CLIENT, si l'arrivée se passe dans les horaires d'ouverture du camping ONLYCAMP, la remise des clés du gîte se fera en main propre avec un état des lieux en présence du CLIENT et de ONLYCAMP. En cas d'arrivée tardive, le CLIENT, devra signaler au maximum le lendemain à 10h tous problèmes rencontrés lors de la prise de possession du GITE. Le signalement pourra être fait, par téléphone, e-mail ou en présentiel avec photos à l'appui.

Un état des lieux du gîte peut être demandé par le CLIENT ou par ONLYCAMP la veille du départ du CLIENT afin de palier à tout manquement. Un état des lieux de sortie de jour du départ, sera automatiquement fait par ONLYCAMP en présence du CLIENT.

Le forfait ménage ne comprend pas le nettoyage de la vaisselle, le nettoyage du réfrigérateur et la sortie des poubelles (ces tâches incombant aux CLIENTS).

REGLEMENT INTERIEUR

Afin de faciliter le déroulement du séjour de tous nos clients, un règlement intérieur est disponible à la réception de chacun de nos sites. Nous remercions nos clients d'en prendre connaissance et de le respecter. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement le responsable du CAMPING pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué sur le montant de votre séjour.

SURVEILLANCE DU GROUPE EN CAS DE PRESENCE DE MINEURS

Un adulte doit obligatoirement être présent en cas de présence de mineurs et en assumera la surveillance. Il ne pourra être dérogé à cette clause que par des stipulations particulières approuvées expressément et par écrit par ONLYCAMP.

COMPORTEMENT SUR LE CAMPING OU DANS LE GITE ET UTILISATION DES EQUIPEMENTS

Les GITES ONLYCAMP sont avant tout familiaux et calmes. Les PARTICIPANTS devront respecter ce calme et utiliser avec modération les équipements mis à la disposition des CLIENTS et dans tous les cas, pas en même temps. L'utilisation des différents équipements mis à disposition des CLIENTS se fera dans le respect des autres CLIENTS et sans excès. Pour l'utilisation des équipements de loisirs présents sur le CAMPING, dans le cas de groupes de mineurs : celle-ci doit avoir lieu par groupe de 8 personnes maximum (dont 1 adulte responsable). Les allées et venues avec un véhicule devront se faire conformément aux horaires définis par le règlement intérieur.

La destruction d'équipements imputable à un PARTICIPANT devra être réglée avant son départ du gîte. En cas d'impossibilité de règlement immédiat, ONLYCAMP prélèvera sur le dépôt de garantie le montant de la remise en état de la destruction. Si le dépôt de garantie est insuffisant pour couvrir les frais, le CLIENT s'engage à rembourser le complément à ONLYCAMP sur présentation de la facture.

RESPECT DES LIEUX ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Les PARTICIPANTS doivent éviter tout bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Le silence doit être total entre 23h et 8h du matin.

Le CLIENT veillera à ce que les PARTICIPANTS ne perturbent pas l'exploitation de l'établissement ni ne portent atteinte à la sécurité de l'établissement ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

Un règlement intérieur est disponible à la réception de chacun des CAMPINGS. Les CLIENTS s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter et à le faire respecter par les PARTICIPANTS. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement ou de la loi, le responsable du gîte concerné pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

Dans le cas de nuisances qui engendreraient un préjudice pour le gîte, il pourra être demandé au CLIENT une indemnité réparant le préjudice subi. Cette indemnité pourra être prélevée sur le dépôt de garantie.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le CLIENT s'engage à fournir à la signature du devis une attestation de son assurance Responsabilité Civile couvrant le SEJOUR du groupe. Elle sera indispensable à la réservation du SEJOUR.